



Pour une société solidaire et féministe

Femmes – Familles – Diversité sexuelle et de genre

Décisions prises par le 15^e congrès de Québec solidaire,
les 28, 29 et 30 mai 2015

complétées par le comité de coordination national,
les 24 et 25 septembre 2016

Les revendications des femmes doivent traverser l'ensemble des positions de Québec solidaire. Cela a été établi dès la fondation du parti quand nous avons inclus la dimension féministe dans notre [Déclaration de principes](#).

Québec solidaire est un parti féministe

Durant les dernières décennies, les Québécoises ont obtenu des gains importants entre autres au plan juridique. Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir pour que l'égalité se traduise totalement dans les faits, surtout qu'elle fait face à des obstacles supplémentaires dans le contexte néolibéral actuel.

Les inégalités vécues par les femmes sont le résultat d'un système d'oppression, le patriarcat combiné au système d'exploitation capitaliste. Ces inégalités qui viennent des rôles sociaux et culturels attribués aux femmes, rôles considérés inférieurs par rapport à ceux des hommes, permettent au capitalisme de bénéficier d'une main d'oeuvre à bon marché (travail gratuit des femmes) et d'aller chercher davantage de profit.

Dans notre parti, les femmes et les hommes sont partenaires de l'objectif de l'égalité. Nous soutenons les luttes féministes, ici et ailleurs, afin que cet objectif devienne réalité dans toutes les sphères de la société. C'est pourquoi les politiques et les mesures gouvernementales seront aussi analysées en fonction de leurs impacts différents sur les hommes et les femmes.

Notre engagement envers les droits des femmes s'applique au fonctionnement de notre parti. Pour atteindre cet objectif, nous prendrons des mesures incitatives, et obligatoires au besoin. Nous adopterons aussi, au jour le jour, des règles et des pratiques permettant la parité et la plus complète participation des femmes aux structures comme aux élections.

Inspiré de la Déclaration de principes adoptée par le Congrès de fondation en février 2006 et des textes de l'enjeu 4 à l'appui des propositions.

Québec solidaire se veut donc un parti politique féministe, mais surtout, il veut contribuer à la transformation sociale du Québec pour en faire une société solidaire et féministe.

Cet objectif passe par la transformation des rôles sexués et de genres et par la lutte contre les stéréotypes, tant à l'égard des hommes et des femmes qu'envers les personnes issues de la diversité sexuelle. Il passe aussi par la lutte contre la pauvreté des femmes, contre l'hypersexualisation, contre la violence et l'exploitation sexuelle et par une avancée plus juste et équitable des femmes sur le marché du travail. Il faut également se préoccuper des aspects spécifiques de la santé des femmes, de leur pouvoir dans l'espace démocratique, et de l'appui aux luttes des femmes autochtones. Cet objectif nécessite aussi un regard sur les familles et la petite enfance.

1. Transformer les rôles sociaux et les mentalités

1.1 Québec solidaire reconnaît que des discriminations structurelles traversent la société québécoise. Toutes les mesures prévues dans les propositions suivantes visent donc l'élimination des préjugés et des discriminations, notamment ceux basés sur l'âge, le sexe, le handicap, l'appartenance religieuse, les croyances politiques, la condition sociale ou économique, le genre, l'état civil, la grossesse, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou nationale ainsi que la langue.

1.2 En effet, les femmes subissent divers systèmes d'oppression et de domination comme le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme¹ et l'âgisme. Ces systèmes fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux.

1.3 Les ressources financières et humaines consacrées à l'évolution, à la promotion et au respect des droits des femmes, à ceux de la famille, des diversités sexuelle, de genre et corporelle sont généralement insuffisantes, ce qui contribue à limiter considérablement l'atteinte des objectifs fixés.

Partant de ces trois constats, Québec solidaire :

- a) adopte une approche féministe intersectionnelle² qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous ses systèmes d'oppression;
- b) reconnaît toutes les femmes dans leur pluralité et leur diversité;
- c) instaurera systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le processus de planification à tous les niveaux, afin que les politiques et programmes intègrent les besoins spécifiques des femmes;
- d) adoptera des mesures pour favoriser et soutenir activement la réflexion individuelle ou collective sur les rôles sociaux influençant les mentalités de tous et toutes ainsi que la pleine reprise de pouvoir des femmes sur leur vie;
- e) mettra en œuvre des politiques et des moyens concrets visant la transformation des rôles sociaux sexués, notamment pour éliminer l'hypersexualisation et les images dégradantes de la sexualité, les violences faites aux femmes et aux enfants, et pour promouvoir l'égalité des genres ainsi que la responsabilité du partage équitable des tâches domestiques et des rôles parentaux;
- f) mettra en place des programmes d'éducation sexuelle touchant non seulement les adolescentes et adolescents, mais aussi les enfants, les parents et tout personne intervenante ayant l'occasion de transmettre des informations justes et une vision positive de la sexualité, incluant les aspects corporels et relationnels et guidé par les perspectives féministes, afin de créer une culture de l'éducation sexuelle, tant à l'école que dans les autres sphères de la société;
- g) dégagera les ressources nécessaires afin d'assurer le financement adéquat et effectif des politiques d'égalité des genres et de la famille;

¹ Discriminations contre les personnes en situation de handicap.

² Féminisme qui reconnaît la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société.

- h) procèdera, si nécessaire, à la reformulation des politiques afin de réaffecter les ressources au sein des programmes et entre eux;
- j) examinera systématiquement la façon dont les femmes bénéficient des dépenses publiques, ajustera les budgets pour assurer l'égalité d'accès à ces dépenses, tant pour améliorer la capacité de production que pour répondre aux besoins sociaux;
- k) allouera des ressources suffisantes aux institutions nationales de promotion des droits des femmes et, comme il convient, à toutes les institutions susceptibles de contribuer à cet objectif.
- l) encouragera les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres acteurs de la société civile à envisager d'affecter les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'égalité de genre;
- m) instaurera et développera des programmes et fera appliquer des mesures, dont des formations aux employeurs et aux gestionnaires visant à contrer les discriminations structurelles, afin de favoriser l'accueil et l'intégration en milieu de travail.

2. QS et la Charte mondiale des femmes

Québec solidaire soutiendra la [*Charte mondiale des femmes pour l'humanité*](#) comme manifeste international de solidarité des femmes, et fera la promotion des cinq grandes valeurs exprimées dans cette Charte : liberté, égalité, solidarité, justice et paix.

Québec solidaire exprimera sa solidarité notamment :

- a) en appuyant les actions de solidarité et les mesures mises en place pour lutter contre les féminicides, l'exploitation des femmes et toute autre forme de violence à leur égard;
- b) en refusant toutes les tentatives d'instrumentaliser le féminisme;
- c) en se faisant le relais des revendications des groupes de femmes d'ici et d'ailleurs, en compatibilité avec les valeurs de Québec solidaire;
- d) en proposant des mesures d'émancipation des femmes, notamment par l'accès à l'éducation et à un rôle actif au sein de la société;
- e) en faisant preuve de leadership quant aux mesures proposées et mises en place afin d'assurer une gouvernance plus équitable au sein même du gouvernement québécois;
- f) en appuyant des mesures de solidarité internationale visant spécifiquement l'autonomisation des femmes.

Pauvreté et travail³

3.1 Accès des femmes à l'emploi sans discrimination

Pour favoriser l'accès des femmes à des emplois de qualité qui leur permettent de vivre dignement et pour réduire les écarts de rémunération en vue de les éliminer, Québec solidaire s'engage à :

- a) revoir toutes les lois et règlements portant sur le travail pour y porter une attention à la situation particulière des femmes;
- b) instaurer des mesures pour contrer toute forme de discrimination [voir section 1];
- c) favoriser l'accès à la syndicalisation, particulièrement dans les secteurs des services où les emplois sont occupés très majoritairement par des femmes;
- d) favoriser l'accès aux informations sur les lois du travail, par exemple en affichant des informations dans les lieux de travail.

3.2 Inclusion des femmes immigrantes

Québec solidaire vise l'élimination de toutes les formes de discrimination, y compris au travail, que vivent les personnes immigrantes et plus particulièrement les femmes. Il s'assurera que les femmes immigrantes et leurs enfants jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux et les protégera de la violence et de l'exploitation par diverses mesures, dont :

- a) reconnaître et appuyer les personnes immigrantes en tant qu'actrices principales des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant;
- b) s'assurer que les femmes immigrantes reçoivent dès leur arrivée, autant que possible dans leur langue maternelle, toutes les informations relatives à :
 - i. leurs droits humains;
 - ii. les mécanismes et les ressources vouées à la protection contre la violence à l'égard des femmes;
 - iii. les lois québécoises dont la loi 101 et le droit du travail;
- c) financer des programmes de reconnaissance et de valorisation des compétences et de l'expérience de travail acquise par les femmes immigrantes afin de faciliter leur insertion professionnelle, notamment par l'accès à des stages rémunérés et du mentorat;
- d) prévoir des mécanismes facilitant l'accès aux études ou à la formation;
- e) réinvestir dans les cours de francisation et en assurer un accès universel;
- f) s'assurer que les programmes de francisation intègrent un volet d'information et de sensibilisation sur la culture, les valeurs et l'histoire des luttes des femmes québécoises pour faciliter l'intégration et l'adaptation des femmes immigrantes;

³ Le document [Pour une économie solidaire, écologique et démocratique](#) contient d'autres positions touchant les femmes, l'économie et le travail, notamment aux pages -5-6-7, 15-19.

- g) instaurer des programmes de sensibilisation et des formations destinées aux entreprises, notamment aux gestionnaires, pour comprendre les différentes réalités culturelles;
- h) instaurer, dans les services sociaux et éducatifs, des programmes à l'intention des personnes immigrantes, tenant compte des différences culturelles.
- i) intégrer dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des mesures spéciales concernant les femmes immigrantes, en particulier les femmes en situation de vulnérabilité;
- j) adopter des mesures destinées à favoriser l'insertion des femmes immigrantes et soutenir les initiatives pour leur démarginalisation;
- k) soutenir les initiatives visant à promouvoir la participation politique des femmes immigrantes;

3.3 Reconnaissance réelle du travail fait par les femmes

Pour sortir de l'invisibilité et de l'isolement le travail domestique, effectué encore principalement par les femmes, et pour favoriser une prise en charge collective et un partage égalitaire de ce travail, Québec solidaire :

- a) appuiera principalement le développement de services collectifs, communautaires et publics venant soutenir la réalisation de différentes tâches domestiques pour en faire des emplois décentement rémunérés (syndiqués, économie sociale, coopérative);
- b) favorisera l'implantation et la consolidation d'initiatives et de solutions alternatives basées sur un esprit de partage égalitaire des tâches domestiques ainsi que sur un esprit de réseautage, de solidarité et d'écologie, qui sortent de la logique marchande.

3.4 Ressources adéquates pour les femmes

Pour éliminer la pauvreté et l'isolement et pour tisser des liens de solidarité entre les femmes, Québec solidaire appuiera :

- a) le développement et la consolidation de ressources pour les femmes dans chaque municipalité ou MRC, incluant des mesures de réinsertion pour les femmes en situation d'isolement;
- b) le développement de services universels et adaptés pour les personnes itinérantes, particulièrement pour les femmes et pour les personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle⁴;
- c) toute mesure favorisant la reconnaissance de l'expérience et de l'expertise des aînées et permettant de contrer la discrimination basée sur l'âge qui les affecte trop souvent, notamment :
 - i. la mise en place de conditions de travail qui favorisent la conciliation famille, travail, santé et participation citoyenne pour les aînées qui veulent travailler et celles qui sont en transition vers la retraite;
 - ii. la sensibilisation des milieux de travail et des syndicats aux attitudes, préjugés et pratiques âgistes qui ne permettent pas aux femmes qui le désirent d'être recrutées ou maintenues en poste.

⁴ Lesbiennes, gai-es, bisexuel-les, transgenres ou transsexuel-les, queer, intersexe, asexuel-es, allié-es et plus.

Femmes et santé

4.1 Santé des femmes

Considérant que la santé des femmes, incluant celle des femmes marginalisées, et la santé des personnes issues de la diversité sexuelle, de genre et corporelle, passe par la reconnaissance du droit à leur propre autodétermination et au contrôle de leur corps, Québec solidaire s'engage à :

- a) soutenir et promouvoir les recherches favorisant la santé des femmes;
- b) garantir un accès à des ressources en matière de santé et de services sociaux qui soient adaptées physiquement et exemptes de préjugés, et voir à inclure des mesures pour réduire la marginalisation sociale;
- c) favoriser l'accès à des moyens de contraception gratuits dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités;
- d) prendre en considération le fait que les besoins des femmes diffèrent selon l'âge.
- e) lutter contre la stigmatisation, la discrimination, la judiciarisation et l'invisibilité des femmes vivant avec le VIH et/ou le VHC.

4.2 Santé mentale

Constatant l'insuffisance des actions de prévention en santé psychologique et les impacts de la désinstitutionnalisation, Québec solidaire mettra en place des moyens efficaces qui tiennent compte des spécificités des femmes, y compris dans les milieux de travail, notamment :

- a) des actions pour éliminer les préjugés envers les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et soutenir les groupes de défense de leurs droits;
- b) des programmes d'insertion dans la communauté et de réinsertion progressive au travail avec l'accompagnement pour ces personnes;
- c) des mesures pour favoriser la création d'emplois qui permettent l'inclusion des personnes ayant des limitations;
- d) le renforcement des services de première et deuxième lignes en santé mentale, dont :
 - i. le soutien aux personnes proches aidantes;
 - ii. l'accès aux services spécialisés;
 - iii. le soutien aux organismes communautaires;
- e) des mesures pour soutenir et développer des ressources alternatives en santé mentale;
- e) des formations aux employeurs et gestionnaires pour qu'ils et elles comprennent mieux la problématique du stress au travail;
- f) une révision des programmes d'aide aux études pour permettre aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale d'y avoir réellement accès tout en s'assurant que tout programme sera développé avec les principales concernées;

- g) des programmes de soutien aux parents ayant des difficultés de santé mentale dans l'exercice de leurs fonctions parentales;
- h) la mise en place d'un comité ministériel en santé mentale qui procédera à l'analyse des impacts des modes de fonctionnement de notre société et des différentes politiques sur la santé mentale de la population et particulièrement celle des femmes et des enfants.

Femmes, pouvoir et démocratie⁵

5.1 Mesures incitatives pour la participation des femmes en politique

Pour favoriser la participation des femmes en politique, Québec solidaire

- a) modifiera la loi électorale dans le but d'instaurer :
 - i. l'obligation de parité dans les candidatures pour tous les partis aux différents paliers;
 - ii. l'obligation de la parité dans le Conseil des ministres;
- b) assurera la conciliation famille-travail, notamment en ce qui a trait au remplacement dans un contexte de congé de maternité;
- c) adoptera des mesures incitatives particulières s'adressant aux femmes des groupes sous-représentés afin de faciliter leur participation à la vie citoyenne à tous les paliers.

5.2 La démarche de la constituante et les femmes

Dans le cadre de la démarche constituante, Québec solidaire :

- a) mettra en place des mesures d'accompagnement et de valorisation des femmes candidates à l'Assemblée constituante;
- b) assurera la conciliation famille-travail, notamment par la mise en place de garderies, d'un réseau de gardiennage mobile, d'horaires flexibles, de congés de maladie et de congés parentaux;
- c) inclura un droit de caucus des femmes durant la démarche de l'Assemblée constituante;
- d) inclura une analyse féministe et l'analyse différenciée selon le sexe (ou les genres), et tiendra compte de l'intersectionnalité des oppressions dans l'élaboration des propositions de la Constitution.

⁵ Le document [Un pays démocratique et pluriel](#) contient d'autres positions touchant les femmes et la démocratie, notamment aux pages 5, 6 et 11.

Femmes et famille⁶

6.1 Une politique féministe au regard des familles

Dans le but d'intégrer les principes directeurs dont devraient s'inspirer l'ensemble des politiques, programmes et décisions des différents paliers de gouvernement (national, régional et local) qui touchent la famille, Québec solidaire élaborera une loi-cadre sur la famille qui :

- a) mettra en place des mesures pour valoriser les personnes à tous les stades de leur vie tout en favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de liens intergénérationnels et, notamment, évaluera les politiques et programmes du gouvernement en fonction de leur impact potentiel sur les personnes aux différents stades de la vie;
- b) reconnaîtra, tout en soutenant l'épanouissement social, que la maternité, la paternité, la parentalité et les soins aux proches :
 - i. puissent d'abord être un choix;
 - ii. puissent se vivre sans aucune forme d'appauvrissement et dans un partage équitable de tous les avantages sociaux;
- c) assurera un soutien au rôle parental;
- d) mettra en place diverses mesures touchant la conciliation famille, travail, études, implication sociale;
- e) reconnaîtra en outre, en toutes matières familiales touchant les enfants, la primauté absolue de la Convention internationale sur les droits de l'enfant qui précise son droit à la vie, au développement et à la non-discrimination, et la priorité à accorder à l'intérêt supérieur de l'enfant et à son droit à être entendu, en toutes circonstances, sur toutes questions l'intéressant;
- f) augmentera graduellement (à la capacité des finances publiques) le pourcentage de remplacement du revenu pour les congés de maternité et de paternité;
- g) fera en sorte que les entreprises ne puissent pas compromettre la carrière ou le poste des parents sur cette base.

6.2 Reconnaissance et valorisation des différents modèles familiaux

Québec solidaire reconnaîtra et valorisera pleinement les compétences parentales et la richesse des différents modèles familiaux égalitaires, incluant les parents qui ne vivent pas ensemble, et ce, notamment :

- a) en prenant des mesures pour lutter contre l'hétéronormativité, les stéréotypes de genres⁷, les modèles familiaux inégalitaires et l'ensemble des représentations sociales qui contribuent à enlever aux familles des possibilités de se développer librement et/ou d'être pleinement reconnues;
- b) en assurant un traitement équitable à tous les types de famille et aux individus qui les composent.

⁶ La [Plateforme de la campagne électorale 2014](#) contient d'autres positions touchant les familles; voir les engagements 1.2 et 1.3.

⁷ En bref, Les stéréotypes de genre sont des caractéristiques arbitraires (fondées sur des idées préconçues) que l'on attribue à un groupe de personnes en fonction de leur sexe.

6.3 Pour une économie qui tienne compte des besoins des femmes et des familles

Québec solidaire s'engage à revoir le modèle de développement économique actuel afin de contrer les impacts négatifs qu'il engendre notamment pour les femmes et les familles. Pour ce faire, chaque grand projet de développement économique (ex. : gestion des ressources naturelles) devra faire l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes et d'une analyse des impacts sur le développement du tissu social local, le but étant de s'assurer d'une redistribution équitable des retombées de tout projet.

Services éducatifs à la petite enfance

7. Principes pour une politique des services éducatifs à la petite enfance

Québec solidaire proposera une politique nationale des services éducatifs destinés aux enfants de 0 à 5 ans. Cette politique :

- a) aura pour principe de base le droit fondamental à des services à la petite enfance universels, gratuits et accessibles physiquement et géographiquement;
- b) visera le développement global de l'enfant (dimensions cognitive, physique, affective, sociale, etc.) et le soutien aux familles et au rôle parental;
- c) reconnaîtra le rôle et les compétences des parents, tuteurs et tutrices en favorisant notamment leur implication au plan éducatif;
- d) soutiendra les parents, tuteurs et tutrices dans l'amélioration de leurs compétences parentales/familiales;
- e) favorisera la conciliation famille, travail, études et implication sociale, notamment en proposant des horaires et calendriers flexibles;
- f) favorisera une offre et une gestion non commerciales des services, développés en réseau public ou d'économie sociale;
- g) offrira diverses possibilités de services éducatifs reposant sur une pluralité d'approches complémentaires et, au besoin, l'intégration de services spécialisés de manière à respecter le caractère volontaire de l'accès aux services et à répondre au choix des parents, tuteurs et tutrices, y compris le choix de garder leurs enfants à la maison;

- h) reconnaîtra le rôle et l'engagement des parents, tuteurs et tutrices et du personnel des services en privilégiant des mécanismes de gestion démocratique et participative qui leur accordent une place constructive et importante dans les consultations et les décisions qui concernent les grandes orientations de ces services et en adoptant des mesures pour soutenir ces personnes;
- j) favorisera une concertation régionale et locale, en incluant les différents milieux (services de garde, scolaire, communautaire, santé et services sociaux) ainsi que les parents, tuteurs et tutrices, afin d'offrir et de coordonner :
 - i. une stabilité du niveau de service (nombre de places) pour chaque communauté locale;
 - ii. une diversité de services disposant des moyens appropriés;
 - iii. une maximisation de la proximité du service de garde;
- k) favorisera l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers en offrant du soutien au milieu et à la famille tout en adaptant les approches et environnements lorsque nécessaire;
- l) offrira des services de soutien de qualité pour les enfants dont les premières années se passent essentiellement à la maison.

Hypersexualisation, violences et prostitution/travail du sexe⁸

8.1 Lutte contre l'hypersexualisation et les violences

Québec solidaire :

- a) agira contre la culture du viol, les stéréotypes sexistes, transphobes et putophobes, la contrainte à la sexualisation (dont l'hypersexualisation), l'hétéronormativité⁹, l'intimidation, la traite des femmes et des enfants, notamment en encadrant la production d'images dans le but de prévenir la publicité dégradante et méprisante pour l'égalité des sexes ou qui valorise des modèles corporels uniques, en prenant en considération tous les espaces médiatiques.
- b) favorisera la production d'images positives et plurielles pour contrer celles qui favorisent des modèles corporels uniques, des stéréotypes et des contraintes à la sexualisation
- c) prendra des mesures et soutiendra les initiatives pour combattre toutes les formes de violence, dont les violences sexuelles et conjugales et toute forme de violence familiale.

⁸ On trouvera dans le document [Les services publics dans un Québec solidaire](#), page 3, une position sur la publicité commerciale et notamment contre le sexisme (page 3, 'alinéa a).

⁹ Hétéronormativité : la norme sociale qui conçoit le couple et la famille comme étant basés sur la relation d'un homme et d'une femme, excluant de ce fait les couples homosexuels.

8.2 Dignité et respect des personnes prostituées / travailleuses et travailleurs du sexe

Québec solidaire s'assurera que toutes mesures, législatives ou autres, qui visent à encadrer la prostitution/le travail du sexe, priorisent les droits fondamentaux des personnes prostituées / des travailleuses et travailleurs du sexe (dont le droit à la vie, à la sécurité, à la dignité et à la liberté) et que les conséquences de ces mesures ne portent pas atteinte à ces droits.

Concernant la situation des personnes, il faut :

- a) reconnaître et appuyer les personnes prostituées / travailleuses et travailleurs du sexe en tant qu'actrices et acteurs principaux des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant;
- b) lutter dans le but d'éliminer la violence, l'exploitation (notamment par les proxénètes) et l'absence de plein consentement qui peuvent être présentes dans la prostitution / le travail du sexe;
- c) déjudiciariser les personnes prostituées / les travailleuses et travailleurs du sexe ainsi que les tierces-personnes qui jouent auprès d'elles un rôle sécuritaire. et dénoncer toute forme de harcèlement et de profilage par les services policiers;
- d) mettre en place et favoriser le soutien social et des alternatives économiques à l'entrée dans la prostitution / le travail du sexe ainsi que pour les personnes qui souhaitent en sortir;
- e) sensibiliser et éduquer la population, et les hommes en particulier, quant à :
 - i. la stigmatisation que peuvent vivre les personnes prostituées / travailleuses et travailleurs du sexe;
 - ii. les risques de violence contre ces personnes et le harcèlement dont elles peuvent être victimes;
 - iii. les risques de violence et le harcèlement contre d'autres personnes qui ne sont pas prostituées / travailleuses du sexe, par exemple des femmes qui se font aborder pour services sexuels dans les rues de certains quartiers;
 - iv. la question du consentement dans les rapports sexuels;
- f) favoriser et soutenir les initiatives visant à mettre en place une cohabitation harmonieuse entre les personnes prostituées / les travailleuses et travailleurs du sexe et les citoyennes et citoyens résidant dans les quartiers où ces activités se déroulent;
- g) promouvoir des recherches-actions sur la situation des personnes prostituées / les travailleuses et travailleurs du sexe;
- h) soutenir les initiatives des personnes prostituées / travailleuses et travailleurs du sexe qui veulent s'auto-organiser et définir leurs besoins.

8.3 Recherche d'une position consensuelle sur la prostitution / le travail du sexe

Québec solidaire :

- a) reconnaît que la prostitution / le travail du sexe constitue à plusieurs égards un problème social.
- b) considère que la recherche de solutions doit se faire dans un contexte non-partisan,
- c) entend mettre en place les conditions nécessaires à l'obtention d'un consensus social sur les mesures à instaurer dans ce domaine;
- d) participe activement à la recherche de ce consensus sur la base de ses valeurs progressistes et féministes.

9. Diversité des orientations et des identités sexuelles et de genre

9.1 Diversité sexuelle et de genre – Transformer les rôles sociaux et les mentalités

Québec solidaire reconnaît l'existence d'une oppression spécifique à l'égard des personnes qui vivent la diversité sexuelle, de genre et corporelle¹⁰. Ces personnes subissent une violence systémique dans leur milieu de vie, tant en région qu'en ville, ainsi qu'au sein de leur propre communauté. Les politiques de Québec solidaire prendront donc en considération les besoins de ces communautés, par les mesures suivantes :

- a) assurer la formation du personnel et la mise en place de politiques spécifiques contre l'homophobie, la transphobie, l'hétérosexisme, l'intersexophobie et le cissexisme dans les organismes publics et parapublics et les services de garde, ainsi que lors de l'adhésion aux ordres professionnels œuvrant dans ces domaines;
- b) déployer des services spécifiques dans l'ensemble des régions du Québec;
- c) déployer des campagnes de sensibilisation dans l'ensemble des régions du Québec;
- d) financer les organismes de défense des droits des personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle et les organismes de lutte contre l'homophobie et la transphobie, les organismes venant en aide aux personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle, dont les jeunes de ces communautés et les couples de même sexe vivant des situations de violence conjugale, avec un accent particulier sur le soutien aux groupes à l'extérieur des grands centres urbains;
- e) adapter les services d'aide urgente (refuges pour jeunes ou personnes itinérantes, services pour victimes d'agression sexuelle ou de violence domestique) aux besoins des personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle et assurer l'accessibilité et la sécurité de ces services pour ces personnes, qui se voient très souvent refuser l'accès à cause de leur identité sexuelle, de genre et corporelle;
- f) renforcer, financer et valoriser les pouvoirs d'initiative, d'enquête et de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- g) nommer une ou un ministre responsable des enjeux des personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle.

9.2 Autodétermination des personnes intersexuées

Afin de respecter et de reconnaître les droits humains des personnes intersexuées, leur droit au respect de leur intégrité physique, de leur autodétermination et de leur dignité humaine, Québec solidaire visera à :

- a) reconnaître et appuyer les personnes intersexuées en tant qu'actrices principales des changements sociaux, politiques et législatifs les concernant;

¹⁰ Lesbiennes, gai-es, bisexuel-les, transgenres ou transsexuel-les, queer, intersexe, asexuel-es, allié-es et plus.

- b) défendre les principes de Yogyakarta¹¹ et la déclaration du Troisième forum intersexe international de l'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA)¹²;
- c) développer et soutenir les organismes communautaires et les services publics s'adressant spécifiquement à la réalité des personnes intersexuées;
- d) soutenir et promouvoir les recherches bio-psycho-sociales dans ce domaine et en diffuser les résultats afin d'améliorer la prise en compte de ces situations;
- e) sensibiliser la population, incluant les personnes œuvrant dans la pratique professionnelle (médicale et autre), à la réalité des personnes intersexuées.

9.3 Intégrité corporelle des personnes intersexuées

S'assurer qu'aucune personne intersexuée ne soit soumise à des traitements médicaux ou chirurgicaux cosmétiques et non vitaux (ou non cruciaux pour la préservation de la santé physique) auxquels elle n'a pas donné son consentement personnel, libre, préalable et pleinement éclairé; ce qui implique de garantir le respect de leur intégrité corporelle, de leur autonomie et de leur autodétermination, ainsi que de fournir à elles et à leur famille du soutien psycho-social non-pathologisant et n'étant pas subordonné à l'autorité médicale.

9.4 Identité de genre des personnes qui vivent la diversité sexuelle, de genre et corporelle

Pour minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre et assurer le respect des droits humains des personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle, Québec solidaire :

- a) modifiera la législation relative à l'état civil des personnes pour permettre l'identification du sexe d'une personne sur les actes, certificats ou attestations de l'état civil par l'ajout d'une troisième catégorie pour les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme;
- b) rendra la mention de sexe volontaire et optionnelle et facilitera les mesures administratives afin d'assurer la possibilité de la changer.

11 www.yogyakartaprinciples.org/principles_fr.pdf

12 oifrancophonie.org/318/conclusion-du-3eme-forum-international-intersexe-de-ilga-manifeste-du-troisieme-forum-international-intersexe-du-1er-decembre-2013/

10. Femmes autochtones¹³

10 Soutien aux femmes autochtones

Québec solidaire reconnaît les traumatismes laissés par le colonialisme et les oppressions historiques vécues encore aujourd'hui par les peuples autochtones et s'engage à travailler de concert avec les femmes autochtones contre la discrimination, la violence et l'exclusion à leur égard, notamment par :

- a) la mise en place de mesures pour éliminer la pauvreté chez les peuples autochtones;
- b) la mise en place de mesures pour lutter contre les préjugés colonialistes, sexistes et racistes à l'égard des femmes autochtones dans le but de les éliminer;
- c) la mise en place de mesures pour encourager les employeurs à employer des femmes autochtones afin de leur assurer une indépendance financière, et ce, partout où elles se trouvent au Québec;
- d) la prise en compte effective des besoins spécifiques en sécurité des femmes autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de sécurité et de protection des femmes par l'instauration des mesures visant entre autres à élucider et à mettre fin aux assassinats et disparitions de femmes autochtones.

¹³ La [Plateforme de la campagne électorale 2014](#) contient d'autres positions touchant les femmes autochtones; voir les engagements 1.21, et aussi 1.20 et 2.2.